



## *Des terres, pas d'hypers !*

### L'initiative citoyenne européenne

Règlement UE n° 211/2011 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'initiative citoyenne

Règlement UE n° 1179/2011 de la Commission du 17 novembre 2011

Instaurée par le traité de Lisbonne, et mise en place à partir de 2012, l'initiative citoyenne européenne (ICE) permet à un minimum d'1 Million de citoyens issus d'au moins 1/4 des Etats membres d'inviter la Commission à présenter des propositions d'actes juridiques dans son domaine de compétences. Les organisateurs d'une initiative citoyenne ( qui doivent être issus d'au moins 7 Etats membres différents ) disposent d'une année pour recueillir les déclarations de soutien.